

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011

Version: 8

Révision: 11.03.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit
Nom du produit: SINTOFER BLACK CIRE CORPS CREUX

Code du produit: 30225

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation Surface protection

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:

SINTO , Parc d' Activité de Napollon , Avenue des Templiers ,13676 AUBAGNE CEDEX

Tél. : 04.42 18 59 59 Appel d' urgence 04.42.18.59.59

Télécopie : 04.42 18 59 60 ORFILA 01.45.42.59.59

 Société / organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>

 E mail : fdds@brunel.fr

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


SGH02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



SGH09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SHG07

Iritation de la peau. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

 · **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**


Xi - Irritant

Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.



F+ - Extrêmement inflammable

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.



N - Dangereux pour l'environnement

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 1)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant F+ Extrêmement inflammable N Dangereux pour l'environnement

· Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane F+ R12 SGH02 Flam. Gas 1, H220; SGH04 Press. Gas, H280	25-<50%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 SGH02 Flam. Liq. 2, H225; GHS08 Asp. Tox. 1, H304; SGH09 Aquatic Chronic 2, H411; SGH07 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane F+ R12 SGH02 Flam. Gas 1, H220; SGH04 Press. Gas, H280	10-<25%

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011

Version: 8

Révision: 11.03.2011

(suite de la page 2)

CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Xn R65; N R51/53 R10-66-67 SGH08 Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Xn R20; Xi R36/37/38; N R51/53 R10 SGH02 Flam. Liq. 3, H226; GHS09 Aquatic Chronic 2, H411; SGH07 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,1<1,0%
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4	mésitylène Xi R37; N R51/53 R10 SGH02 Flam. Liq. 3, H226; SGH09 Aquatic Chronic 2, H411; SGH07 STOT SE 3, H335	0,1<1,0%

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 3)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane

VME 1900 mg/m³, 800 ppm

74-98-6 propane

VME 1800 mg/m³, 1000 ppm

(Valeur d'Allemagne)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX/P2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 4)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

-44°C

Point d'inflammation:

-97°C

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Température d'inflammation:

200°C

Température de décomposition:

Non déterminé.

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:

0,6 Vol %

Supérieure:

10,9 Vol %

Pression de vapeur à 20°C:

8300 hPa

Densité à 20°C:

0,66 g/cm³

Densité relative.

Non déterminé.

Densité de vapeur.

Non déterminé.

Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques:

85,1 % (VOC)

Teneur en substances solides:

14,9 %

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 5)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	4300-6000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4h	>60 mg/l (rat)

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Dermique	LCD50	>3160 mg/kg (rab)
----------	-------	-------------------

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

LC50	35-37 mg/l (Fish)
------	-------------------

Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 02 99 déchets non spécifiés ailleurs

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 6)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

14 Informations relatives au transport

**Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)
(transfrontalier):**



**Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de
produits dangereux - route et train):**

2 5F Gaz.

Indice Kemler:

-

No ONU:

1950

· **Groupe d'emballage:**

-

· **Etiquette de danger**

2.1

· **Marquage spécial:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Nom d'expédition des Nations unies:**

1950 AÉROSOLS

· **Quantités limitées (LQ)**

LQ2

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



· **Classe IMDG:**

2.1

· **No ONU:**

1950

· **Label**

2.1

· **Groupe d'emballage:**

-

· **No EMS:**

F-D,S-U

· **Marine Polluant:**

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Désignation technique exacte:**

AEROSOLS

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· **Classe ICAO/IATA:**

2.1

· **No ID ONU:**

1950

· **Label**

2.1

· **Groupe d'emballage:**

-

· **Désignation technique exacte:**

AEROSOLS, inflammable

· **"Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1**

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 7)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

- 12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

VOC-CH 85,13 %

VOC-EU 561,9 g/l

Danish MAL Code 5-3

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.03.2011
(suite de la page 8)

Version: 8

Révision: 11.03.2011

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent